

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

**Décision numéro 13/2022 du 29 avril 2022**

**OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DU MORBIHAN AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU COMPLEXE POLYVALENT (Catégorie 1)**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 26) et du 15 octobre 2021 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Vu le programme de rénovation thermique, transition énergétique catégorie 1 proposé par la Préfecture du Morbihan au titre du DSIL,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est déposé le 29 avril 2022 :

- un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux de rénovation énergétique du complexe polyvalent.

Le montant total prévisionnel des dépenses s'élève à 542 614 euros HT et le plan de financement prévisionnel est dressé comme suit :

**FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET**

DEPENSES (3)	MONTANT (H.T.)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES (1)	MONTANT	%
Acquisitions immobilières (sauf immobilier d'entreprise)	néant		<b>Aides publiques (sous-total) (4):</b>	434 035 euros	80 %
Travaux (sauf voirie et réseaux divers)	253 112 euros	303 734 euros	➤ Union Européenne (préciser l'intitulé)		
Matériel (sauf mobilier urbain)	217 802 euros	261 362 euros	Etat		
			- DSIL	162 700 euros	30 %
			- DETR (à déposer fin 2022)	81 435 euros	15 %
Prestations intellectuelles			Région		
Autres			Département		
- Maîtrise d'œuvre	47 100 euros		- PST	189 900 euros	35 %
- Frais de publicité passation des marchés publics	1 000 euros		Communes (ou groupements de communes)		
- Dépenses imprévues (5 %)	23 600 euros		Etablissements publics		
			➤ Autres (2)		
			<b>Autofinancement avec TVA (sous-total) :</b>	217 102 euros	
A déduire (s'il y a lieu) : recettes nettes générées par l'investissement			➤ Fonds propres	217 102 euros	
			➤ Emprunts (2)		
			➤ Crédit-bail		
			➤ Autres (2)		
<b>TOTAL</b>	542 614 euros	651 137 euros	<b>TOTAL</b>	651 137 euros TTC	

**Article 2** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Fait à Mohon le 29 avril 2022

Le Maire,  
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance